



Vous avez un terrain, la truffe vous intéresse, vous vous posez la question « ***est-ce que je peux planter des arbres truffiers ?*** »

Pour y répondre, vous devez, en premier lieu vous assurer de la **qualité du sol**, en identifiant **sa nature**, **sa structure**, ainsi que **les plantes indigènes qui y poussent**.

Vous aurez ainsi un premier aperçu de la faisabilité de plantation.

Pour ce faire, que vous soyez membre ou non de **L'ASSOCIATION DES TRUFFICULTEURS DU LOT-et-GARONNE**, nous vous proposons de vous accompagner en organisant, par petits groupes, une initiation gratuite vous permettant de répondre vous-même à cette première question.



Si cette première approche est positive, il faudra obligatoirement faire exécuter un diagnostic foncier simple par notre technicien (coût 120,00 € à demander à notre adresse à la chambre d'agriculture). Cette formalité vous permettra, après être devenu **membre de l'association** (cotisation annuelle de 35 €), de profiter de subventions pour vos achats de plants.

Dans certains cas notre technicien vous proposera, de façon optionnelle, de faire réaliser une analyse physico-chimique par un laboratoire. Il vous en précisera le coût.

L'Association des Trufficulteurs du Lot-et-Garonne (structure départementale) fait partie de l'Union Régionale des Trufficulteurs

Association des trufficulteurs de Lot-et-Garonne

SIEGE SOCIAL : Chambre d'agriculture 271 rue de Péchabout – 47008 AGEN CEDEX ☎ 05 53 77 83 33
fax : 05 53 68 04 70
Courriel : contact.truffles47@free.fr

d'Aquitaine : URТА, au même titre que celles de la Gironde et de la Dordogne. La subvention d'aide à la plantation provient du CONSEIL REGIONAL.

L'URТА, (nos trois départements), possède une structure permettant de gérer : le travail des techniciens communs ; la sélection et mise à disposition des plants et matériels associés ; le suivi et la diffusion des expérimentations dans nos truffières expérimentales.....

Avantages d'une adhésion à notre association :

- accès à l'aide financière à la plantation (de 40 à 60 % des plants pour une plantation comprise entre 80 et 150 plants.
- milieu associatif de passionnés toujours prêts à répondre à vos interrogations.
- soutien de votre projet
- sessions de vulgarisation et de formation
- publication de résultats d'expérimentations diverses
- organisation de contrôles de marchés de détail
- visite de truffières lors de voyages organisés
- formation du chien truffier



Enfin votre statut de « Nouveau planteur », vous permettra de recevoir les documents nécessaires à l'établissement de la demande d'aide financière, du bon de commande de plants mycorhizés contrôlés (en plus de la norme INRA, selon notre protocole complémentaire issu de l'expérience.)

Vous serez informés des conseils de plantation et d'entretien « première année »

Adresses utiles :

Une seule adresse pour tous vos projets : contact.truffles47@free.fr
ou bien :

Association des trufficulteurs de Lot-et-Garonne

SIEGE SOCIAL : Chambre d'agriculture 271 rue de Péchabout – 47008 AGEN CEDEX ☎ 05 53 77 83 33
fax : 05 53 68 04 70
Courriel : contact.truffles47@free.fr